

N° 1 - 12 / 2005 : OPÉRATION DE RACCORDEMENT DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE D'ALBI

Pilote : Assainissement

Autres services concernés : Direction Générale des Services, Finances

Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE, rapporteur,

PUBLIE LE

15 FEV. 2004

La commune de PUYGOUZON a adopté son schéma d'assainissement en mars 1999.

Compte tenu de:

- L'état de surcharge de la station d'épuration de La Vene.
- Du rejet des 2 stations d'épuration existantes dans un milieu récepteur classé en zone sensible, nécessitant un traitement poussé de l'azote et du phosphore.
- De la possibilité, dans le cas d'un raccordement à la commune d'Albi, de permettre la desserte de secteurs albigeois encore non desservis.

Des études menées en 2001 et 2002 ont conclu sur l'opportunité technique et financière de regrouper les zones d'assainissement collectif, de façon à traiter les effluents au sein d'un ouvrage épuratoire unique : la station d'épuration de la commune d'Albi.

Après un an de réflexion sur la compétence exacte en matière d'assainissement, l'arrêté préfectoral du 30 avril 2004 a acté la prise de compétence assainissement par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, « en matière de systèmes de traitement et de réseau structurants ».

On entend par réseaux structurants, « *l'ensemble des réseaux à créer et/ou existants pour permettre l'abandon d'une station d'épuration, depuis le site de cette ancienne station jusqu'à la station sur laquelle a lieu le traitement* ».

Il s'agit désormais de procéder au raccordement des réseaux d'eaux usées de la commune de Puygouzon au réseau d'assainissement de la Ville d'Albi.

Le raccordement du secteur de La Vene se ferait à la limite des communes, au lieu-dit "La Planquette Basse" et sur le réseau existant d'Albi, avenue Gambetta.

Le raccordement du secteur de Jourde se ferait à la limite des communes, au lieu-dit "La Plaine" et sur le réseau existant d'Albi, route de Fauch.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est estimée à **450 000 €**

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↳ **Opte** pour le raccordement de la commune de Puygouzon au réseau d'assainissement de la commune d'Albi

↳ **Approuve** le principe de missionner un maître d'œuvre chargé de mettre au point le projet détaillé de cette opération et d'en suivre la réalisation.

↳ **Autorise le Président** à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Général du Tarn, sur la base d'une dépense prévisionnelle pour travaux de **450 000 €** (hors maîtrise d'oeuvre).

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS



A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Malaterre-Fourès".

